

SEANCE DU 17 MARS 2014



DELIBERATION N° 5

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, M.BECRET, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, MP CAPDUPUY, D.LAMOTHE, M.BLONDY, F.MARTINEZ, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, S.DITCHARRY, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, MA THEBAUD, A.MATON, B.FERRY.

Excusés : I.ELLOOK (pouvoir à C.FORGERON), M.BERTHOU (pouvoir à F.MARTINEZ), M.JIMENEZ (pouvoir à MA THEBAUD)

Secrétaire : S.DITCHARRY

Madame le Maire expose au Conseil que le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget 2014 serait de 3 005 684 €.

Elle propose de ne pas modifier les taux d'imposition de l'année précédente pour les 3 taxes : Taxe d'Habitation, Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti.

Le Conseil Municipal,

- . après en avoir délibéré,
- . décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2013 (%)	Taux 2014 (%)	Bases d'imposition 2014	Produits votés 2014 (Euros)
Taxe d'Habitation	15.33	15.33	9 034 000	1 384 912
Taxe Foncier Bâti	19.86	19.86	8 086 000	1 605 880
Taxe Foncier Non Bâti	44.06	44.06	33 800	14 892
	-	-	-	3 005 684

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*



Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 mars 2014
Le Maire,
Marie José ESPIAUBE